

Présentation

Ce document a été produit à l'occasion de la campagne électorale fédérale 2015. Il vise à informer les membres de la Coalition et ses partenaires des positions des principaux partis politiques fédéraux concernant une série d'enjeux, soit :

- Programmes et mesures visant l'emploi ou la formation des jeunes
- Programmes et mesures visant l'emploi ou la formation des Premières Nations et Inuits
- Programmes et mesures visant les personnes handicapées
- La formation, les compétences de base et l'alphabetisation
- L'assurance-emploi
- Autres engagements pertinents (défense des droits, lutte à la pauvreté, développement local, etc.)

Ces enjeux ont fait l'objet d'un débat électoral organisé par les regroupements d'organismes en développement de l'employabilité, dont la Coalition, le 28 septembre 2015, tenu à la Maison du développement durable. Vous trouverez ci-dessous les liens pour visionner le débat sur Vimeo, en fonction des 5 thèmes retenus :

- La Stratégie emploi jeunesse : <https://vimeo.com/142445303>
- Les programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones : <https://vimeo.com/142445468>
- Les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées : <https://vimeo.com/142445638>
- La formation de base et l'alphabetisation : <https://vimeo.com/142445991>
- L'assurance-emploi : <https://vimeo.com/142445995>

Les positions des partis sont issues des plateformes électorales de chacun, consultées le 15 octobre 2015, de même que de certaines réponses obtenues par des réseaux partenaires à leurs préoccupations, notamment :

- Chantier de l'économie sociale : <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=2237>
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes : <http://www.cdeacf.ca/electionscanada2015>



Programmes et mesures visant l'emploi ou la formation des jeunes

Création d'un service national communautaire et environnemental qui fournira 1G\$ par année aux municipalités pour embaucher de jeunes Canadiens à intégrer le marché du travail.

Création de 40 000 emplois par an pour les jeunes, grâce à un nouvel investissement annuel de 300 millions de dollars dans la Stratégie emploi jeunesse.

Augmentation de 35 000 le nombre d'emplois financés par le programme Emplois d'été Canada.

Doubler le nombre de participants pouvant accéder au programme Connexion compétences chaque année.

Création de 5 000 emplois verts pour les jeunes, en collaboration avec les organismes à vocation environnementale.

Augmentation du financement de la Stratégie emploi jeunesse de 50 millions de dollars par rapport à 2015-2016.

Exemption de cotisations à l'assurance-emploi pendant une période de 12 mois pour les employeurs embauchant de façon permanente de nouveaux employés âgés de 18 à 24 ans.

Modernisation du Programme de service volontaire pour les jeunes.

Aucune proposition pour le moment.

Aucune proposition pour le moment.

Aider 40 000 jeunes à obtenir un emploi, un stage rémunéré ou un poste en alternance travail-études, en partenariat avec l'industrie, les PME, les ONG et l'administration publique.

Création de postes d'apprentis dans les projets fédéraux d'infrastructures, notamment dans les aéroports, les ports et les sociétés d'État, en établissant des ratios fermes.

Collaboration avec les municipalités et les gouvernements autochtones pour offrir des incitatifs à l'embauche d'apprentis dans les projets d'infrastructures locales.

Restreindre le recours aux stages non rémunérés.



Programmes et mesures visant l'emploi ou la formation des Premières Nations et Inuits

Aucune proposition pour le moment.

Reconduire et accroître de 50 millions de dollars le financement accordé à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA).

Investissement immédiat et renouvelable de 515 millions de dollars en financement de base annuel pour l'éducation de Premières Nations, de la maternelle à la 12^e année.

Nouveau financement pour les programmes du marché du travail autochtones comme le Fonds pour les compétences et les partenariats afin d'offrir une formation traditionnelle et une formation professionnelle aux peuples autochtones, en partenariat avec des entreprises.

Le Bloc Québécois travaillera pour que le fédéral démontre immédiatement sa volonté de travailler de concert avec les nations autochtones, notamment en investissant dans l'éducation des autochtones.

Travailler avec les communautés autochtones dans le cadre d'un processus de collaboration pour élaborer de nouvelles politiques et lois sur l'éducation, fondées sur le principe de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Réaliser de nouveaux investissements en éducation pour les Premières Nations de 1,8 milliard de dollars sur quatre ans.

Améliorer et renouveler la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux peuples autochtones et en garantir la viabilité à long terme.



Programmes et mesures visant les personnes handicapées

Aucune proposition pour le moment.

Aucune proposition pour le moment.

Poursuite du partenariat triennal avec l'Association canadienne pour l'intégration communautaire afin d'aider à jumeler les personnes ayant des déficiences développementales aux emplois.

Poursuite du partenariat de quatre ans avec la Sinneave Family Foundation et Autism Speaks Canada, pour augmenter les programmes de formation professionnelle destinés aux personnes souffrant de troubles du spectre autistique.

Création d'un Partenariat canadien pour l'autisme.

Aucune proposition pour le moment.

Loi sur les Canadiens handicapés et plan d'action national renfermant des mesures pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce plan comprendra des mécanismes de collaboration, de surveillance et de rapports sur les progrès, de même que des stratégies de concrétisation des priorités de la collectivité des personnes handicapées, entre autres : le soutien des personnes handicapées, la réduction de la pauvreté, la participation au marché du travail, et l'accessibilité, la participation active et l'inclusion.

Examen des programmes de sécurité du revenu destinés aux personnes handicapées.

Amélioration du processus d'appel au titre des prestations d'invalidité du RPC.



La formation, les compétences de base et l'alphabétisation

Aucune proposition pour le moment.

Hausse des investissements dans les formations axées sur les compétences de 750 millions de dollars dans les programmes de formation qui sont offerts en partenariat avec les provinces et territoires. Ces programmes comprendront : 25 millions de dollars par année dans des installations de formation, grâce à l'établissement de partenariats avec des organisations syndicales

Établissement d'un ratio d'apprentis adéquat pour tous les projets fédéraux d'infrastructure.

Améliorer et prolonger le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis

Nouveau programme d'expérience pour l'emploi dans les métiers spécialisés afin d'aider jusqu'à 2 000 jeunes Canadiens.

Élaboration de programmes qui répondent mieux aux besoins des employeurs et du marché.

Continuer à appuyer les programmes de formation professionnelle

Continuer à soutenir des programmes comme le Fonds d'intégration et le Fonds pour l'accessibilité afin d'aider les Canadiens handicapés à participer au marché du travail.

Poursuite de la Subvention canadienne pour l'emploi et envisager des moyens de se baser sur ses réussites pour les transférer à d'autres programmes de formation de la main-d'œuvre.

Le Bloc Québécois réclame la bonification des transferts fédéraux afin que le gouvernement du Québec puisse financer adéquatement son système d'éducation et assumer correctement ses responsabilités.

Rétablissement du programme de lutte contre l'analphabétisme et, ultimement, son transfert au Québec. Le Bloc Québécois remettra donc de l'avant le financement des organismes en alphabétisation et travaillera pour le rétablissement du financement de 17,7 millions de dollars coupés.

Meilleur financement des organisations du secteur de l'alphabétisation et des compétences de base.

Inclusion de l'alphabétisation et de l'acquisition des compétences essentielles dans les ententes sur le développement du marché du travail signées avec les provinces et dans le financement fédéral versé aux provinces à l'appui de ces ententes.



L'assurance-emploi

Aucune proposition pour le moment.

Réduction (en 2017) des cotisations à l'assurance-emploi de 1,88 \$ à 1,65 \$.

Réduction de deux à une semaine le délai de carence.

Fin de la pénalité plus élevée de 910 heures pour les nouveaux travailleurs ou celles et ceux retournant sur le marché du travail.

Augmentation annuelle de 500 millions de dollars du financement des ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces.

Annulation de la réforme de 2012.

Évaluation du programme d'assurance-emploi visant à mesurer son adéquation avec les besoins du marché du travail.

Nous ferons les changements nécessaires au niveau de la loi et des politiques publiques pour nous assurer que les contributions à l'assurance-emploi sont utilisées uniquement pour financer les prestations et le programme d'assurance-emploi et ne sont pas utilisées par le gouvernement pour financer d'autres programmes.

Nos améliorations à l'assurance-emploi entreront en vigueur au cours de l'année civile 2017.

Aucune proposition pour le moment.

Le Bloc Québécois proposera une réforme en profondeur du régime pour en refaire un véritable régime d'assurance pour les travailleurs qui perdent leur emploi. Le Bloc réclamera notamment une caisse d'assurance-emploi autonome, une hausse des prestations à 60 % du revenu, l'annulation du délai de carence, l'accessibilité au régime à partir de 360 heures travaillées et l'abolition du Tribunal de la sécurité sociale.

Maintien des cotisations d'assurance-emploi actuelles pendant quatre ans et afin de bonifier la formation et les prestations pour les jeunes Canadiens, les travailleurs précaires, les travailleurs saisonniers et les nouveaux parents.

Annulation de la réforme de 2012.

Nouveau seuil d'admissibilité de 360 heures, prévoir jusqu'à cinq semaines additionnelles de prestations dans les régions à taux de chômage élevé où le travail est rare, accorder des prestations d'assurance-emploi plus équitables aux Canadiens dont les heures de travail sont inégales en tenant compte des 12 semaines les mieux rémunérées.

Protéger la caisse d'assurance-emploi pour qu'elle serve uniquement à assurer des prestations.



Autres engagements pertinents

Établir un Fonds canadien des générations durable

Garantir durant les prochaines décennies un Fonds d'investissement en **formation des compétences, en éducation**, en efficacité énergétique, en développement des produits renouvelables et des technologies émergentes.

Nous établirons progressivement un Revenu de subsistance garanti pour veiller à ce que le revenu de personne ne tombe sous le seuil nécessaire à la santé, à la vie et à la dignité.

Le Parti vert instaura un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure.

Aucune proposition pour le moment.

Aucune proposition pour le moment.

Proposition d'une étude au comité de l'industrie sur le secteur de l'économie sociale, avec pour but de faire en sorte que l'ensemble des programmes et pratiques du gouvernement, des achats gouvernementaux au soutien financier, répondent mieux aux particularités des entreprises d'économie sociale et favorisent votre développement.

Demande que les 31,2M\$ qui constituent l'enveloppe québécoise du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire soient transférés au Québec et ce, jusqu'en 2017.

Que le prochain gouvernement du Canada nomme un secrétaire parlementaire à l'économie sociale et mette sur pied une Table des partenaires en économie sociale pour travailler avec le gouvernement sur l'évolution et l'adaptation de politiques publiques

Que le prochain gouvernement du Canada s'engage à soutenir les échanges entre les acteurs canadiens de l'économie sociale et leurs partenaires sur d'autres continents afin de renforcer les pratiques ici et ailleurs.

Investissement dans les organismes de développement économique régional.

Dépôt d'un projet de loi intitulé Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada.

Création d'un Conseil national pour l'élimination de la pauvreté. Ce conseil consultatif indépendant suivra le modèle du Conseil national du bien-être social.

Bonification du mandat de Condition féminine Canada: Le NPD confiera à cet organisme un mandat solide qui permettra de promouvoir l'égalité des femmes et des filles au Canada tout en veillant à ce que les fonds versés aux organismes d'aide aux femmes englobent des services de défense des droits et de recherche indépendante dans le respect des obligations internationales du Canada.